

Ministère des solidarités et de la santé - Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

17/01/2019

La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, s'insère dans le Plan d'actions 2019-2022 et s'articule autour de 4 axes majeurs : protéger la population, former, informer, prévenir l'imprégnation de l'environnement et améliorer les connaissances.

Des critères réglementaires d'identification des perturbateurs endocriniens spécifiques aux règlements sur les produits biocides et sur les produits phytosanitaires sont, d'ores et déjà, entrés en vigueur en 2018, afin d'exclure de ces marchés les perturbateurs endocriniens avérés et présumés. Actuellement, il existe un certain nombre de listes des substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes avec des statuts différents qui ont été signalées comme particulièrement pertinentes par le rapport de l'ONU de 2017.

L'objectif est de définir une méthode d'identification et de priorisation de ces substances pouvant présenter des substances perturbatrices endocriniennes. A cela il faut ajouter, l'information des populations sur les risques chimiques présents dans les produits de consommations quotidiens et sur les moyens de protections.